



Litige avec une auto-école

Par **xSunshiiiine**, le **09/09/2010** à **09:29**

Bonjour,rnrnMon fiancé c'est inscrit dans une auto-école (à Ermont) en Novembre 2004. Il a effectué le premier versement qui se monte à plus de 400€, or il n'est pas allé à ses cours depuis 5ans. rnIl a voulu se retourner cette année à cette même auto-école, or on lui dit que son versement est perdu car cela fait plus de 5 ans qu'il a été effectué. Or, il n'a signé aucun contrat et n'a eu aucun papier stipulant qu'au delà de 5 ans les versements étaient perdus, l'auto-école n'a pas archivé son dossier (alors que cela fait moins de 10 ans) et ils refusent le remboursement de sa première échéance.rnQue peut-on faire? rnrnMercirnVeuillez agréer mes salutations distinguées